



Paris, le 23 octobre 2024

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Parc naturel régional Vallée de la Rance – Côte d'Émeraude rejoint la grande famille des Parcs

Avec la naissance de ce nouveau Parc naturel régional, la Fédération des Parcs naturels régionaux de France s'honore d'accueillir un 59^e membre. La Région Bretagne, quant à elle, se félicite de la création d'un troisième Parc naturel régional sur son territoire.

La signature par le Premier ministre, ce samedi 19 octobre 2024, du décret de création du Parc Vallée de la Rance – Côte d'Émeraude et sa parution, le lendemain, au Journal officiel vient récompenser un travail au long cours qui a mobilisé de nombreux acteurs autour d'un projet exemplaire de préservation et de mise en valeur d'un territoire remarquable.

Troisième Parc naturel régional de Bretagne, le territoire de 90 000 hectares englobe 66 communes des Côtes-d'Armor et de l'Ille-et-Vilaine. Ainsi, à l'initiative des collectivités et en lien avec les acteurs locaux, 140 000 habitants ont décidé de se rassembler pour protéger mieux encore un territoire historique de terre et de mer aux paysages remarquables. Espaces agricoles de bocage indentés de profonds estuaires, zones humides, patrimoine bâti de caractère, savoir-faire locaux... constituent des richesses humaines et des écosystèmes précieux et fragiles qu'il convient de préserver et de valoriser avec engagement et passion.

Partager des pratiques, mutualiser des moyens, faire naître de nouvelles idées, profiter d'autres expériences sont autant d'opportunités qui se trouvent favorisées par la mise en œuvre d'un Parc et sa participation aux réseaux régional et national. La création d'un Parc naturel régional engage le territoire sur le long terme, sur la base de sa charte qui en exprime le projet sur 15 ans, et de ses potentielles évolutions à l'occasion de ses renouvellements. C'est aussi la démonstration de la volonté d'un territoire et de ses acteurs d'entrer dans une démarche de développement durable, plus respectueuse de son environnement et intégrant le changement climatique comme enjeu prioritaire.

Porté localement par l'association historique COEUR Émeraude mobilisée sur de nombreuses actions concrètes et confortée ces dernières années par un Syndicat mixte de préfiguration, présidé par la Région Bretagne, le démarche Parc rassemble aussi de nombreuses associations,

professionnels et déjà 1 000 habitants « Ambassadeurs du Parc ». La future gouvernance du syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc, composé de collectivités – qui coordonnera la mise en œuvre de la charte du Parc - s'attachera à impliquer à la fois l'ensemble des collectivités (Communes, Intercommunalités, Départements des côtes d'Armor et d'Ille-et-Vilaine, Région Bretagne) ainsi que tous les acteurs locaux (associations environnementales, culturelles et patrimoniales, entrepreneurs, agriculteurs, conchyliculteurs, pêcheurs, acteurs du tourisme...).

La Région Bretagne entend s'investir pleinement auprès de ses Parcs naturels régionaux pour faire des trois parcs bretons des opérateurs innovants en termes de transitions écologique, climatique et sociale. D'autres projets de Parcs naturels régionaux sont en cours d'élaboration voire de classement. La Fédération reste mobilisée auprès des porteurs de projet pour faire aboutir ces dossiers.

Contacts presse :

Pierre-Paul Castelli, fédération des Parcs naturels régionaux de France, 06 83 84 01 77

Gildas Chény, Parc naturel régional Vallée de la Rance – Côte d'Emeraude, 06 09 15 37 98

Les 59 Parcs naturels régionaux de France représentent plus de 4960 communes, 4,5 millions d'habitants et 9 millions d'hectares, soit 17 % du territoire métropolitain, répartis dans 15 régions et 3 collectivités locales. Plus de 2250 agents y travaillent. La Fédération est une association loi de 1901 qui regroupe les Parcs naturels régionaux, les régions et de nombreux partenaires nationaux.

Fédération des Parcs naturels régionaux, 27 rue des Petits Hôtels – 75010 Paris – 01 44 90 86 20 www.parcs-naturels-regionaux.fr